

Décret n° 2004-483 du 16 décembre 2004
portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°92-181 du 16 mai 1992 portant statut particulier du cadre des agents des services diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°92-555 du 19 août 1992 fixant la durée des affectations dans les missions diplomatiques ou consulaires ;

Vu le décret n°93-582 du 30 novembre 1993 définissant la carte diplomatique et consulaire de la République du Congo ;

Vu le décret 94-354 du 3 août 1994 fixant le régime de rémunération applicable aux personnels des services extérieurs du ministère des affaires étrangères et aux personnels des cabinets militaires près les ambassades ;

Vu le décret n° 2003-135 du 31 juillet 2003 portant attributions et organisation du secrétariat général du ministère des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie ;

Vu le décret 2003-137 du 31 juillet 2003 portant attributions et organisation du ministère des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie ;

Vu le décret n° 2004-249 du 28 mai 2004 fixant les effectifs du personnel diplomatique, consulaire, du personnel assimilé dans les ambassades, les missions permanentes, les consulats généraux et les services techniques ;

Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 1864 du 19 août 1992 portant codification de la rotation diplomatique.

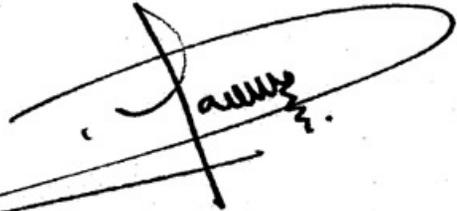
DECRETE :

Article premier : Monsieur Eric EPENY-OBONDZO est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès de la République du Cameroun.

Article 2 : Le présent décret sera inséré au Journal officiel.

2004-483

Fait à Brazzaville, le 16 décembre 2004

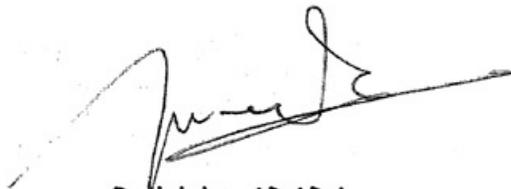


Denis SASSOU N'GUESSO

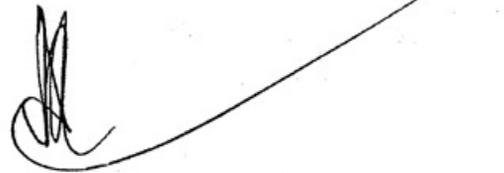
Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères, de la
coopération et de la francophonie,

Le ministre de l'économie, des
finances et du budget,



Rodolphe ADADA.-



Rigobert Roger ANDELY.-